

# Citoyens et citoyennes : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

## Couvre-visages et consignes de Santé publique Sudbury et districts<sup>1</sup>

**En date du mercredi 8 juillet 2020, tous les établissements commerciaux et les réseaux de transport en commun devront aviser les gens qui entendent entrer dans leurs locaux que le couvre-visage est obligatoire.**

- Les propriétaires et les exploitants doivent se doter d'une politique sur le couvre-visage.
  1. Ils doivent appliquer leur politique en déployant leurs meilleurs efforts, notamment en installant des panneaux et en informant la clientèle de l'importance de se couvrir le nez et la bouche pour protéger les autres contre la propagation de la COVID-19.
  2. Il n'y a pas lieu qu'une entreprise refuse l'accès à une personne afin que la règle des meilleurs efforts soit respectée.
  3. Un couvre-visage signifie un masque médical ou non médical ou un autre couvre-visage comme un bandana ou un foulard qui couvre la bouche et le nez.
  4. Certaines exemptions concernant l'exigence de porter un couvre-visage s'appliquent, notamment selon l'âge (enfants de moins de deux ans ou de moins de cinq ans et impossibles à persuader), l'état de santé, la capacité, la culture ou la religion. Aucune preuve d'exemption n'est requise.
- Du désinfectant pour les mains à base d'alcool doit être offert à toutes les entrées et sorties.

Les autres mesures sanitaires qui suivent s'appliquent toujours dans tous les cadres.

- Maintenir une distanciation physique de deux mètres.
- Rester chez soi en cas de maladie et passer un test de dépistage de la COVID-19.

À mesure que notre région et notre province se déconfinent, il est essentiel que nous continuions d'appliquer les mesures sanitaires et que nous les renforçons afin de réduire le risque de propagation de la COVID-19. Nous sommes tous et toutes dans le même bateau. Et jusqu'à ce qu'un vaccin ou un traitement précis soit offert, nous avons tous et toutes le devoir d'assurer la meilleure protection possible à tout le monde tandis que notre économie se remet en marche. Porter un couvre-visage est un moyen de montrer aux autres que vous vous souciez de leur santé. Ces mesures sont bonnes pour notre santé physique et mentale, et doivent être appliquées pour le bien de l'économie.

<sup>1</sup>[Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence](#) et [règlements](#) afférents; [reportez-vous à la lettre de la médecin-hygiéniste](#) datée du 2 juillet 2020 pour connaître tous les détails.

**Le couvre-visage protège les autres. Unissons-nous pour nous protéger contre la COVID.**

**phsd.ca**

  @SantePubliqueSD



**Public Health  
Santé publique**  
SUDBURY & DISTRICTS